

Histoire

PENSER EN INTERNATIONALISTE, PENSER GLOBAL ? LES INTERNATIONALES OUVRIÈRES ET LA QUESTION DES MIGRATIONS (ANNÉES 1840-ANNÉES 1940)

Bastien Cabot

05/02/2024

Lorsque l'on s'interroge sur l'originalité de la conception socialiste des migrations, la notion d'« internationalisme » est souvent rappelée comme une évidence. Pourtant, rares sont les travaux qui ont tâché d'explicitier concrètement la façon dont l'internationalisme s'était emparé de cette question. À travers un examen du corpus des Internationales, l'historien Bastien Cabot propose d'observer comment ces organisations ont abordé, dans la pensée et dans la pratique, le problème des migrations globales des années 1840 aux années 1940.

L'internationalisme naît dans les années 1840 des migrations d'exilés démocrates fuyant la répression qui s'abat sur les organisations révolutionnaires, principalement en France, en Allemagne et en Pologne. Leur situation même de migrants les porte en effet à privilégier les contacts internationaux et à inscrire leur action dans un cadre international. Mais le fait de concevoir le changement politique au-delà de la seule échelle nationale découle également de leur culture politique, fortement influencée par le cosmopolitisme des Lumières et par celui qu'a incarné, provisoirement du moins, la Révolution française¹. Cette superposition entre le champ de l'expérience vécue et l'horizon d'attente de ces exilés permet ainsi, comme l'a bien montré l'historienne Florencia Peyrou, la constitution d'une « culture politique démocratique transnationale² ».

Il est d'ailleurs important d'insister sur le fait que ce substrat cosmopolitique fournit à l'internationalisme ses deux fondements les plus pérennes. En effet, premièrement, la mobilité a toujours été une composante centrale de l'internationalisme, et ceux que l'on appelait autrefois les « internationaux » étaient par essence des « pèlerins » ou des « missionnaires » de la révolution

mondiale³. Deuxièmement, il faut rappeler que lors des congrès des Internationales, la question des migrations était rarement discutée comme un problème en soi, généralement de façon périphérique vis-à-vis de problèmes plus urgents, comme celui de l'antimilitarisme et de la paix⁴, et toujours en relation avec d'autres problèmes plus généraux, comme l'internationalisation des marchés dans la phase de première mondialisation. Mais quoi qu'il en soit, le règlement de cette question n'y était pas envisagé autrement que dans une optique multilatérale. Les internationalistes supposaient en effet que tous les pays réunis dans les congrès devaient traiter à la fois les causes et à la fois les conséquences des migrations mondiales, en s'attaquant notamment aux inégalités sociales internationales façonnées par le capitalisme mondial. En ce sens, la question des migrations était subordonnée à l'horizon de l'avènement planétaire du socialisme. La régler simplement dans le cadre national du pays d'immigration, isolément des interdépendances matérielles réelles, et sans chercher à renforcer le mouvement ouvrier ou le socialisme dans les pays d'émigration, n'y était donc tout simplement pas envisagé.

Ce sont donc là deux fondements qui, d'une certaine manière, nous rendent l'internationalisme du XIX^e siècle familièrement étranger, étant donné, d'une part, que la mobilité et l'exil ne sont plus des caractéristiques premières de la militance socialiste et, d'autre part, que la question des migrations a acquis depuis une quarantaine d'années une telle autonomie qu'elle est désormais toujours considérée comme un problème en soi. Ce faisant, un retour sur cette séquence historique ne s'avérera pas forcément inutile, ne serait-ce que pour s'interroger sur ce que notre époque n'a plus de commun avec celle qui a vu naître et se développer l'internationalisme.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

L'Association internationale des travailleurs (1864-1876)

L'originalité des années 1840, évoquées plus haut, réside dans le fait que la culture démocratique transnationale des exilés en vient progressivement à s'incarner dans des organisations que l'historien néerlandais Arthur Lehning qualifiait d'« associations internationales de réfugiés⁵ », prônant la fraternité universelle, à l'instar des *Fraternal Democrats* londoniens, bien étudiés par Fabrice Bensimon⁶. Cette organisation, qui regroupe elle-même les dirigeants de plusieurs

sociétés de révolutionnaires en exil (comme le *Kommunistische Arbeiterbildungsverein*), fournit ainsi la base organisationnelle et militante d'un réseau transnational qui, au gré de diverses recompositions dans les années 1850, devient l'Association internationale des travailleurs (AIT), ou Première Internationale, en 1864. Toutefois, la Première Internationale marque en même temps une importante rupture vis-à-vis des organisations précédentes. En effet, depuis les années 1840, la base sociale de ce réseau transnational s'est élargie et s'est tout particulièrement ouverte aux travailleurs chartistes de Londres. Ces derniers, multipliant les contacts avec les travailleurs du continent (songeons par exemple aux « Adresses » échangées avec les travailleurs belges dans les années 1830⁷), prennent conscience que les sociétés ne sont pas liées entre elles uniquement par des interdépendances politiques, mais également par des interdépendances matérielles et que l'amélioration du sort de la classe ouvrière dans un pays ne peut aller sans celle de ses voisins. Ainsi, au cosmopolitisme démocratique du premier XIX^e siècle, les artisans exilés et les travailleurs britanniques ajoutent une dimension économique et sociale, qui va largement trouver à s'exprimer dans la Première Internationale.

Dans cette perspective, comme l'a bien montré Nicolas Delalande, la coordination pour le renforcement international du mouvement ouvrier prend notamment la forme de l'entraide financière – une pratique attestée dès 1859 entre ouvriers français et britanniques et promise à une longue postérité⁸. Mais l'une des tâches pressantes du mouvement ouvrier international naissant consiste également à lutter contre le recours aux « briseurs de grève » étrangers. En France, la prise de conscience du problème remonte au moins aux années 1840, et en particulier à l'année 1848, ponctuée de mouvements hostiles aux ouvriers étrangers qui suscitent de vives réactions dans la presse démocrate et socialiste⁹. Mais cette préoccupation prend un tour nouveau en 1863, dans une adresse d'ouvriers britanniques destinée aux ouvriers français, parue dans le journal syndical *Beehive* :

« La fraternité des peuples est d'une haute importance dans l'intérêt du travail, car lorsque nous essayons d'améliorer nos conditions sociales, soit en diminuant les heures de travail, soit en rehaussant son prix, on nous menace toujours de faire venir des Français, des Allemands, des Belges qui travaillent à meilleur compte. Si cela s'est fait, parfois, ce n'est pas que nos frères du continent veulent nous nuire, mais faute de rapports systématiques entre les classes industrielles de tous les pays. Nous espérons donc que de tels rapports s'établiront bientôt et auront pour résultat d'élever les gages trop bas au niveau de ceux qui sont mieux partagés, d'empêcher les maîtres de nous mettre dans une concurrence qui nous rabaisse à l'état le plus déplorable qui convient à leur misérable avarice. Faire cela est l'œuvre des peuples¹⁰. »

Développer des « rapports systématiques » entre les classes ouvrières de chaque nation, tel est donc le but fixé par cette adresse et il est mis en application quelques années plus tard, en 1866,

lors de la grande grève des tailleurs de Londres : le syndicat des *Amalgamated Tailors* parvient en effet à obtenir des sections syndicales de l'ensemble du Royaume-Uni la promesse qu'ils n'autoriseront pas le départ de leurs adhérents vers la capitale et charge l'AIT de se mettre en relation avec les sections syndicales de Hambourg et Berlin, où les employeurs ont l'habitude de recruter des briseurs de grève, afin d'en empêcher momentanément le recrutement¹¹. Le succès de ces manœuvres est éclatant et il est abondamment discuté au congrès de l'AIT à Lausanne, lors duquel les délégués se félicitent :

« [de ce qu'] une des grandes fonctions de l'Association, fonction déjà remplie avec grand succès dans différentes circonstances, est de contrecarrer les intrigues des capitalistes, toujours prêts, dans le cas de grèves ou de fermetures d'atelier, à user des ouvriers étrangers comme instrument pour étouffer les justes plaintes des travailleurs indigènes. C'est un des grands buts de l'Association de développer chez les ouvriers des différents pays, non seulement le *sentiment*, mais le *fait* de leur fraternité et de les unir pour former l'armée de l'émancipation¹². »

Comme nous le voyons, la perspective d'un contrôle migratoire momentané n'est donc pas simplement liée à la défense de privilèges nationaux, d'un certain *standard of living*, d'une position salariale que l'arrivée de travailleurs étrangers remettrait en cause. Au contraire, la victoire des tailleurs londoniens est nécessairement pensée comme ayant pour corollaire le renforcement des syndicats dans les villes d'émigration que sont, en l'occurrence, Hambourg et Berlin. Elle est conçue comme étant la condition de possibilité de victoires à venir chez les tailleurs du reste du pays, voire du reste de l'Europe. La conscience d'une interdépendance matérielle entre les classes ouvrières par-delà les frontières trouve donc là le résultat de l'application du matérialisme dialectique, qui veut que cette interdépendance de fait se transforme en solidarité transnationale consciente. Elle constitue le prodrome à un cercle vertueux devant conduire, à terme, à une harmonisation des salaires et des conditions de travail à l'échelle mondiale, qui réglerait d'elle-même la question des migrations de travailleurs puisqu'il n'y aurait désormais plus de sous-concurrences possibles.

L'internationale ouvrière (1889-1914)

La dislocation de la Première Internationale après la Commune de Paris et sa dissolution en 1876, suivies par l'entrée dans la dépression économique des années 1880, mettent néanmoins au pas les espoirs formulés par les internationalistes des années 1860. Pis encore, les décennies 1880-1900, marquées par une explosion des migrations mondiales (le million d'entrées annuel est atteint aux États-Unis en 1907), sont également marquées par une recrudescence de la xénophobie ouvrière dans les pays industrialisés : mouvement anti-Chinois aux États-Unis et en Australie, expulsion collective de travailleurs belges et meurtre de huit travailleurs italiens en France en 1892-1893,

hostilité du trade-unionisme britannique aux travailleurs juifs originaires de la zone de résidence russo-polonaise, etc. Ces manifestations aboutissent d'ailleurs à l'adoption d'importantes mesures de restriction de l'immigration (*Chinese Exclusion Act* puis *Foran Act* aux États-Unis en 1882 et 1885, loi sur la protection du travail national en France en 1893, *White Policy* en Australie en 1901 et *Aliens Act* en Grande-Bretagne en 1905). Or, fait notable, la restriction de l'immigration accompagne l'adoption de premières lois de protection sociale pour les travailleurs nationaux, en fondant précisément ces dernières sur l'exclusion des migrants déclarés « indésirables », c'est-à-dire ceux qui ne peuvent devenir une charge pour l'État (et n'ont donc pas droit à sa protection). En outre, comme l'a remarqué à juste titre Paul-André Rosental, cette séquence inaugure l'instauration du « lien organique entre État, protection sociale et contrôle des migrations¹³ ».

L'Internationale ouvrière, ou Deuxième Internationale, reconstituée à Paris en 1889, se compose de partis socialistes et ouvriers qui participent largement de ce processus de « nationalisation » de la classe ouvrière à travers ses droits sociaux¹⁴. Toutefois, une partie de ses représentants se refuse à admettre les manifestations de xénophobie, de chauvinisme et de nationalisme qui s'expriment au sein de certaines formations ouvrières et socialistes. Ainsi, au début des années 1900, les congrès de l'Internationale ouvrière voient s'opposer deux conceptions de l'immigration¹⁵. La première, extrêmement restrictive, caractérise les pays ouverts à l'immigration massive de travailleurs asiatiques sous contrat (appelés *coolies*). Elle est portée, par exemple, par les délégués américains et australiens au congrès d'Amsterdam en 1904, qui dénoncent « l'importation d'ouvriers de nationalités arriérées comme les Chinois, les nègres, etc., qui sont souvent importés par les capitalistes pour nuire aux ouvriers et [...], se laissant exploiter, vivent dans une sorte d'esclavage¹⁶ ». Ces déclarations sont vivement condamnées par le congrès, au nom d'un internationalisme « qui ne connaît ni différences de races, ni différences de nationalité¹⁷ ». La majorité des représentants penche en effet davantage pour la seconde conception des migrations, portée par l'Argentin Manuel Ugarte au sein de la Commission sur l'émigration, qui renoue avec un objectif d'harmonisation internationale des droits sociaux. En effet, celui-ci condamne les « mesures législatives ayant pour objet d'empêcher l'émigration » et propose que : « les représentants socialistes dans les Parlements demandent que les gouvernements combattent par un contrôle sévère et efficace les nombreux abus auxquels l'émigration donne lieu, et qu'ils proposent des mesures tendant à réformer la législation, afin que les ouvriers émigrés acquièrent aussitôt que possible les droits politiques et civils dans les pays d'émigration, et qu'ils reprennent leurs droits aussitôt qu'ils retourneront dans leur pays, ou bien que les différents pays assurent aux émigrés les mêmes droits par des traités de réciprocité¹⁸ ».

Les représentants américains et australiens rétorquent toutefois que ces principes généraux, dont ils reconnaissent néanmoins le bien-fondé, ne peuvent s'appliquer au sein de pays et de

populations chez lesquelles il n'existe pas de mouvement ouvrier et socialiste organisé. Ainsi, au congrès de Stuttgart en 1907, le délégué du *Labour Party* australien affirme que, dans son pays, « les ouvriers blancs émigrants s'organisent facilement, tandis que les ouvriers de couleur sont rebelles à l'organisation : c'est ce qui a amené le *Labour Party* d'Australie à opposer à l'invasion des Jaunes le principe de l'Australie blanche ; on n'écarte que les seuls Asiatiques, qui ne peuvent devenir partie intégrante de classe ouvrière organisée¹⁹ ». Le délégué américain Morris Hillquit appuie quant à lui cette déclaration, en affirmant que :

« Le capitalisme, par l'importation de travailleurs moins coûteux que les travailleurs nationaux [...] menace ces mêmes travailleurs nationaux d'une grave concurrence en fournissant, bien souvent sans qu'ils en aient conscience, un bassin de recrutement pour les briseurs de grèves : or, les travailleurs chinois et japonais jouent actuellement ce rôle, de même que la race jaune en général ; ainsi, quoique nous ne portions aucun préjudice racial à l'encontre des Chinois, nous déclarons franchement qu'ils ne peuvent s'organiser : seul un peuple suffisamment avancé dans le développement historique, à l'instar des Belges et des Italiens en France, peut être organisé pour la lutte des classes²⁰ . »

Les congressistes, par l'intermédiaire du délégué japonais Kaji Tokijirō (dit Katō), rejettent de nouveau ces allégations, estimant que « l'exclusion d'individus de nationalités ou de races déterminées » constitue une mesure inadmissible dans la lutte contre « la dépression du niveau de vie provoquée par l'importation en masse de travailleurs inorganisés » et que l'objectif des socialistes doit au contraire être l'intégration de ces derniers dans les organisations ouvrières²¹ . À ce titre, la résolution adoptée à l'unanimité par les congressistes comprend deux volets. Pour les pays d'immigration, elle recommande l'« accès sans restriction des émigrants dans les syndicats [...], la facilité d'accès par la fixation d'une cotisation raisonnable, le passage gratuit d'une organisation nationale dans une autre [...], la création d'un cartel syndical international [...], et une aide en faveur des organisations syndicales des pays où l'émigration se produit principalement²² ». En contrepartie, les organisations ouvrières des pays d'émigration sont invitées à informer les travailleurs aspirant au départ de la réalité des conditions de travail et des relations sociales dans les pays visés et à exercer un contrôle transnational sur les migrations par l'intermédiaire de bureaux d'émigration en liaison avec les organisations ouvrières des pays d'arrivée.

Ainsi, les principes d'information réciproque et de contrôle « par le bas » des migrations mondiales, déjà exprimés au sein de la Première Internationale, sont réaffirmés dans les congrès de la Deuxième Internationale des années 1900. Mais ceux-ci tiennent également compte des nouvelles réalités migratoires et politiques avec lesquelles les organisations socialistes doivent composer. En outre, si l'horizon de l'avènement mondial du socialisme demeure intact, celui-ci délaisse quelque peu la voie du translocalisme qui avait caractérisé l'Association internationale des

travailleurs, pour privilégier une logique et une structuration réellement internationales²³.

L'Internationale communiste (1919-1943)

En 1919, la fondation de l'Internationale communiste (IC) éclipse assez largement l'expérience de la Deuxième Internationale – le geste est d'ailleurs volontairement assumé par Lénine. Il est alors intéressant de constater que cette volonté de rupture se traduit jusque dans la façon de concevoir les migrations, renouvelée depuis le début des années 1910 par la question de la lutte contre l'impérialisme. Ainsi, en réponse aux débats qui avaient agité les congrès d'Amsterdam et de Stuttgart, les statuts de l'IC (édités lors de son deuxième congrès en 1920) affirment que « l'Internationale Communiste rompt pour tout jamais avec la tradition de la Deuxième Internationale pour laquelle n'existaient en fait que les peuples de race blanche. L'Internationale Communiste fraternise avec les hommes de race blanche, jaune, noire, les travailleurs de toute la Terre²⁴ ». À cet effet, les *Thèses générales sur la question d'Orient*, adoptées lors du quatrième congrès de l'IC en 1922, consacrent une section spécifique au « prolétariat des pays du Pacifique ». D'un côté, les travailleurs de ces pays sont invités à se tourner vers la Russie des Soviets, phare de l'émancipation anti-impérialiste²⁵. D'un autre côté, les partis communistes d'Amérique, du Japon, d'Angleterre, d'Australie et du Canada doivent « s'efforcer d'écarter les facteurs capables [...] de faciliter l'utilisation par les capitalistes des antagonismes de nationalités et de race », « montrer aux masses prolétariennes que des lois [de restriction de l'immigration], excitant les inimitiés de race, se retournent en fin de compte contre les travailleurs des pays prohibitionnistes » et inciter « les ouvriers immigrés [à entrer] dans les syndicats où sont organisés les ouvriers blancs », car « le prolétariat international est étranger aux préjugés de race²⁶ ».

Toutefois, c'est beaucoup moins dans l'espace Pacifique qu'en Europe occidentale que cette dernière préconisation trouve son application la plus concrète et la plus durable. En effet, dans l'entre-deux-guerres, la France devient le premier pays d'immigration, supplantant en chiffres relatifs les États-Unis, alors concernés par les lois de quotas de 1921 et 1924. Les flux migratoires sont alors alimentés par les recrutements de main-d'œuvre de la Société générale d'immigration (en Pologne et en Tchécoslovaquie principalement), par les migrations de travail temporaires en provenance d'Afrique du Nord par exemple, mais aussi par l'arrivée de dizaines de milliers d'exilés : *fuorisciti* et antifascistes italiens ; socialistes, communistes et Juifs polonais et allemands ; républicains espagnols. Ainsi, dans les années 1930, la France devient un peu malgré elle, comme l'écrit Léon Blum, « le lieu d'asile [de] presque tout l'État-major du socialisme international²⁷ ». Un dialogue s'engage alors entre les militants et travailleurs étrangers résidant en France, le Parti communiste français (PCF) et les organisations de l'Internationale communiste que sont le *Komintern* d'une part et le *Profintern* (ou Internationale syndicale rouge – ISR) d'autre part. Ainsi,

bien que des sections de la main-d'œuvre étrangère du PCF et de la CGT-Unitaire existent dès 1923 (en particulier celle administrée par le Polonais Thomas Olszanski dans le Pas-de-Calais), l'ISR réaffirme lors de son III^e congrès en 1924 le principe selon lequel « les ouvriers immigrants ne doivent pas constituer de syndicats spéciaux, mais entrer de plein droit dans les organismes existants, où ils jouissent des mêmes droits et des mêmes devoirs que les travailleurs indigènes²⁸ ». À son retour du congrès, le secrétaire général de la CGT-U, Julien Racamond, note dans *La vie ouvrière* : « L'organisation de la main-d'œuvre étrangère est un travail que nous devons placer au premier plan de nos préoccupations²⁹ ». » Commence alors la mobilisation des quelque deux millions d'étrangers présents sur le territoire français au sein des sections MOE puis MOI. Cette mobilisation formera, à travers l'expérience des Brigades internationales et de la Résistance, une véritable culture internationaliste, encore vivace chez les travailleurs immigrés communistes et cégétistes des années 1950 jusqu'aux années 1970³⁰.

En 1943, l'IC disparaît, mais elle ne rend le monde complètement orphelin de l'internationalisme. En effet, des organisations continuent de s'en réclamer, à l'instar de la Quatrième Internationale (trotskyste), ou de l'Internationale socialiste (reconstituée depuis 1951). Celle-ci a d'ailleurs mis sur pied un Comité sur les migrations, s'étant réuni neuf fois entre 2004 et 2015, avant de cesser ses activités³¹. Néanmoins, force est de constater que, depuis la fin des années 1980, c'est l'horizon mondial du socialisme lui-même qui s'est éclipsé. Or, en ce qui concerne la façon de concevoir les migrations, la conséquence de cette perte d'horizon global est majeure, puisqu'elle induit nécessairement un rétrécissement du champ de vision à l'échelle de l'entité (nationale ou supranationale) qui dispose des leviers de contrôle de l'immigration, au lieu de concevoir le phénomène migratoire dans son ensemble, comme y invite pourtant la communauté scientifique depuis plusieurs décennies³². À ce titre, « penser globalement » les migrations constitue donc, sans doute, l'une des façons de renouveler la perspective internationaliste.

Retrouvez les autres contributions de la série Asile, immigration, intégration :

- Contribution n°1 : *Loi immigration : un point de bascule*, Boris Vallaud
- Contribution n°2 : *L'immigration, un enjeu français ?*, Jean-Daniel Lévy
- Contribution n°3 : *L'engagement des réfugiés dans la société française : une réalité avérée*, par Smaïn Laacher et Alain Régnier
- Contribution n°4 : *Loi immigration : préférence nationale et remise en cause des fondements de la Sécurité sociale*, Jérôme Guedj, Collectif République sociale
- Contribution n°5 : *L'accueil des réfugiés en France. Dix questions pour comprendre*, Paolo

Artini, Smaïn Laacher

- Contribution n°6 : *La gauche et l'immigration. Retour historique, perspectives stratégiques*, Bassem Asseh, Daniel Szeftel
- Contribution n°7 : *L'« appel d'air » : une mécanique des fluides ?*, Smaïn Laacher
- Contribution n°8 : *La loi immigration : quel impact sur les collectivités territoriales ?*, Emma Antropoli

1. Voir Albert Mathiez, *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale*, Paris, La Renaissance du Livre / Bibliothèque internationale de critique, coll. « Histoire et archéologie », 1918 ; Sophie Wahnich, *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997 ; Michael Rapport, *Nationality and Citizenship in Revolutionary France. The Treatment of Foreigners, 1789-1799*, Oxford, Clarendon Press, 2000.
2. Florencia Peyrou, « Exilios, viajes y la emergencia de una cultura política transnacional democrática en las décadas centrales del siglo XIX », dans Delphine Diaz, Jeanne Moisand, Romy Sánchez et Juan Luis Simal (dir.), *Exils entre les deux mondes. Migrations et espaces politiques atlantiques au XIX^e siècle*, Mordelles, Les Perséides, 2015, pp. 143-160.
3. Voir Robert Paris et Claudie Weill, « Pèlerins et missionnaires : les militants itinérants », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 84, n°4, 2006, pp. 12-17.
4. Elisa Marcobelli, *L'internationalisme à l'épreuve des crises. La II^e Internationale et les socialistes français, allemands et italiens (1889-1915)*, Nancy, L'Arbre bleu, coll. « Gauches d'ici et d'ailleurs », 2019 ; Andrea Geuna, *Aspetti dell'antimilitarismo socialista in Italia dagli anni '80 del XIX secolo alla Prima Guerra mondiale*, thèse, École des hautes études en sciences sociales / Scuola Normale Superiore, 2020.
5. Arthur Lehning, « L'Association Internationale (1855-1859). Contribution à l'étude des antécédents historiques de la Première Internationale », dans Arthur Lehning, *De Buonarrotti à Bakounine. Études sur le socialisme international*, Paris, Champ libre, 1977, p. 205.
6. Fabrice Bensimon, « The IWMA and its Precursors in London, c. 1830-1860 », dans Fabrice Bensimon, Quentin Deluermoz et Jeanne Moisand (dir.), *"Arise Ye Wretched of the Earth". The First International in a Global Perspective*, Leiden, Brill, 2018, pp. 21-38 ; Fabrice Bensimon, « Continental Exiles, Chartists and Socialists in London (1834-1848) », *History of European Ideas*, vol. 47, n°2, 2021, pp. 271-284.
7. Sur ce point, voir encore Arthur Lehning, *De Buonarrotti à Bakounine. Études sur le socialisme international*, op. cit., 1977, pp. 209-218.
8. Voir Nicolas Delalande, *La lutte et l'entraide. L'âge des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2019. Sur l'épisode de 1859, voir Fabrice Bensimon, « L'Internationale des travailleurs », *Romantisme*, vol. 163, n°1, 2014, pp. 53-62, ici p. 59.
9. Pierre-Jacques Derainne, *Le travail, les migrations et les conflits en France. Représentations et attitudes sociales sous la monarchie de Juillet et la Seconde République*, thèse, université de Bourgogne, 1999, 2 vol. ; Fabrice Bensimon, « "À bas les Anglais !" Mobilisations collectives contre des Britanniques, de la monarchie de Juillet à la révolution de 1848 », *Diasporas*, n°33, 2019, pp. 33-90.
10. « To the Workmen of France from the Working Men of England », *Beehive*, 5 décembre 1963. Cité dans Jacques Freymond (dir.), *La Première Internationale. Recueil de documents*, t. I, Genève, Droz, 1962, p. VI-VII.
11. Sur cet épisode, voir Iorwerth Prothero, « The IWMA and industrial conflict in England and France », dans Fabrice Bensimon, Quentin Deluermoz et Jeanne Moisand (dir.), *"Arise Ye Wretched of the Earth". The First International in a Global Perspective*, op. cit., 2018, pp. 54-65. Voir aussi Iorwerth Prothero, *Radical Artisans in England and France, 1830-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
12. « Rapport du conseil central sur les différentes questions mises à l'étude par la conférence de septembre 1864 », cité dans Jacques Freymond, *La Première Internationale. Recueil de documents*, t. I, op. cit., 1962, p. 30.

13. Paul-André Rosental, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 66, n°2, 2011, pp. 335-373, ici p. 341.
14. Voir Marcel van der Linden, « The National Integration of European Working Classes (1871-1914). Exploring the Causal Configuration », *International Review of Social History*, vol. 33, n°3, 1988, pp. 285-311. En ce qui concerne le rapport des socialistes français à l'immigration au cours de cette période, voir Gilles Candar, « Jaurès, les socialistes et l'immigration (1880-1914) », *Cahiers Jaurès*, vol. 225, n° 3, 2017, pp. 109-131.
15. Sur ce point, voir la très bonne analyse de Daan Musters : « Internationalism, Protectionism, Xenophobia: The Second International's Migration Debate (1889-1914) », *International Review of Social History*, vol. 68, n°1, 2023, pp. 75-105.
16. « Congrès de la II^e Internationale, Amsterdam, 14-20 août 1904. Proposition de H. Van Kol (Hollande), Morris Hillquit (USA), Claude Thompson (Australie), H. Schlüter (USA), A. Lee (USA), P. H. Verdost (Hollande) ». [En ligne](#), consulté le 26 janvier 2024.
17. Jean Longuet, *Le mouvement socialiste international*, Paris, Aristide Quillet, 1913, p. 52.
18. « Congrès de la II^e Internationale, Amsterdam, 14-20 août 1904. Résolution de la Commission ». [En ligne](#), consulté le 26 janvier 2024.
19. Cité dans Nicolas Delalande, *La lutte et l'entraide. L'âge des solidarités ouvrières*, op. cit., 2019, p. 255.
20. Cité dans *Lenin's Struggle for a Revolutionary International*, New York, Pathfinder Books, 2002, pp. 15-20 (notre traduction).
21. « Résolution du Congrès de la II^e Internationale approuvée à l'unanimité, Stuttgart, août 1907 ». [En ligne](#), consulté le 26 janvier 2024.
22. Ibid.
23. Sur ce point, voir Marcel van der Linden, « Labor Internationalism », dans *Workers of the World. Essays toward a Global Labor History*, Leiden, Brill, 2008, pp. 259-283.
24. « II^e Congrès de l'Internationale Communiste, 17 juillet-2 août 1920. Statuts de l'Internationale Communiste ». [En ligne](#), consulté le 24 janvier 2024.
25. Sur le cas des travailleurs et militants immigrés chinois, voir notamment : Gregor Benton, *Chinese Migrants and Internationalism. Forgotten Histories, 1917-1945*, Londres, Routledge, 2007.
26. « IV^e Congrès de l'Internationale Communiste, 1922. Thèses générales sur la question d'Orient ». [En ligne](#), consulté le 24 janvier 2024.
27. Léon Blum, « Mémoires », dans *L'œuvre*, t. 40-45, p. 126. Cité dans Marcel Livian, *Le Parti socialiste et l'immigration. Le gouvernement Blum, la MOI et les réfugiés politiques (1920-1940)*, Paris, Anthropos, 1981, p. 174.
28. III^e Congrès de l'Internationale syndicale rouge, *Résolutions adoptées au III^e Congrès de l'ISR. (juillet 1924)*, Petite Bibliothèque de l'Internationale syndicale rouge, n°XIV, 1924, p. 69.
29. Cité dans Stéphane Courtois, Adam Rayski et Denis Peschanski, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p. 16.
30. Voir, par exemple, Alain Viguier, *Le PCF à Renault Billancourt. Force et crise d'un symbole ouvrier (1944-1992)*, Nancy, L'Arbre bleu, coll. « Gauches d'ici et d'ailleurs », 2020.
31. Les comptes rendus des réunions de ce Comité sont disponibles sur le [site](#) de l'Internationale socialiste, consulté le 24 janvier 2024. Sur l'Internationale socialiste, voir Guillaume Devin, *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.
32. Voir par exemple Nancy L. Green, *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2002.